

# Douaisis Initiative, le banquier au cœur d'or

Le 16 novembre, au musée Arkéos à Râches, Douaisis Initiative fêtera ses 30 ans. Son objet ? Soutenir la création et le développement des entreprises de l'arrondissement de Douai en accordant des prêts d'honneur à taux zéro. Plus de 12 millions d'euros ont été accordés sur la période 1987-2017.

PAR BERTRAND BUSSIÈRE  
douai@lavoxdunord.fr

**DOUAL.** Il n'y aura pas une part de gâteau pour tout le monde. En 30 ans d'existence, l'association Douaisis Initiative a contribué à la création ou à la préservation de 5 380 emplois sur l'arrondissement de Douai. 1987-2017, ça fait bien 30 ans. Vu l'argent prêté (plus de 12 millions d'euros de prêts d'honneur sur la période) Salvatore Di Prima, président de Douaisis Initiative, s'est parfois fait quelques cheveux blancs.

Douaisis Initiative et Salvatore Di Prima, les deux se confondent... « Je n'ai pas calculé mon ancienneté au sein de l'association. À la louche, j'y suis depuis une bonne vingtaine d'années. Et j'ai la chance d'en être président depuis une dizaine d'années. »

Les premiers pas de Douaisis Initiative...

« À l'époque, cinq à six chefs d'entreprise du secteur ont voulu soutenir financièrement des gens qui voulaient entreprendre. De là la création, en 1987, de Douaisis Initiative à l'initiative de la chambre de commerce et d'industrie de Douai et de la chambre d'agriculture. »

Le principe de Douaisis Initiative est d'accorder des prêts d'honneur

à taux zéro.

« C'est exact. Ils vont, selon les dossiers, de 2 500 € à 50 000 €. Le plafond remonte à l'époque où on est passé du franc à l'euro. Fut un temps où l'on pouvait solliciter un second prêt à taux zéro si l'effectif était supérieur à celui pour lequel il y avait eu octroi du premier prêt. Ce n'est plus le cas. Autre changement : auparavant, la personne pouvait venir nous voir dans les trois ans après la création, maintenant, c'est jusqu'à quatre ans. »

« A l'époque, cinq à six chefs d'entreprise du secteur ont voulu soutenir financièrement des gens qui voulaient entreprendre. »

D'où vient l'argent prêté ?

« Le fonds de prêt dont dispose l'association est constitué des abondements effectués principalement par la Région et le département du Nord (1 471 000 € depuis l'origine). Par le passé, l'Europe, au travers les fonds européens, et la Caisse des dépôts et consignations ont également abondé. La Communauté d'agglomération du Douaisis (CAD) et la communauté de communes

Cœur d'Ostrevent (CCCO) sont également contributeurs. La CCCO nous attribue chaque année 25 000 € (25 480 € en 2016). À la CAD, ça va de 10 à 30 000 € (30 000 € en 2016). Cette année, Christian Poirot ne nous a rien donné. »

Ça vous pénalise ?

« Oui. Nous espérons vivement que la CAD intervienne de nouveau d'autant qu'elle représente le plus vaste territoire de l'arrondissement (en 2016, quarante-huit projets émanaient du territoire de la CAD ; six projets de la CCCO, six projets de la communauté de communes Pévèle-Carembault). Notre fonds de prêt est de 2 millions d'euros. Du fait du principe du remboursement, on a prêté plus de 12 millions en 30 ans ! À ce jour, nous avons 200 à 300 000 € en fond de caisse. Si, faute d'aides extérieures telle celle qu'apportait la CAD, on n'a plus de fonds de caisse, il faudra que nous arrêtons trois ou quatre mois d'aider les créateurs. On perdrait alors de l'efficacité. »

Vous parlez d'efficacité...

« Notre préoccupation est de pouvoir aider encore plus d'entreprises. Un certain nombre de sociétés immatriculées au greffe du tribunal de commerce de Douai ne passent pas par nous. En 30 ans, nous avons soutenu 1 670 entreprises. »



Salvatore Di Prima : « En 30 ans, Douaisis Initiative a prêté plus de 12 millions d'euros. »

## COMMENT ÇA MARCHE ?

Trois instructeurs (la BUI, la chambre de métiers et la chambre de commerce et d'industrie) remontent les dossiers de créateurs à Douaisis Initiative. Un comité financier se réunit toutes les trois semaines. En la présence des membres du comité, le créateur défend son projet. Celui-ci décide immédiatement de l'octroi ou pas du prêt. Le prêt d'honneur, à rembourser sur une durée de 40 à 60 mois, doit servir à un investissement initial ou dans le cadre d'un développement d'activité, et doit être nécessairement lié à une embauche et/ou un besoin en trésorerie (BFR). Pour 1 € de prêt d'honneur, 5,53 € de prêts ont été sollicités.

Répartition des activités aidées : 38 % services, 36 % commerce, 19 % artisanat, 7 % industrie. 100, rue Pierre-Dubois 59506 Douai cedex Tél. : 03 28 52 90 18 Mèl : contact@douaisis-initiative.fr



Grégory Hays (La Fabrique de Steel à Roucourt) a eu 5 000 €. « Ça permet d'emprunter auprès du banquier. Et j'ai rôdé la présentation de mon projet auprès du jury. »

« Des bénéficiaires de prêts d'honneur seront à Arkéos le 16 novembre, le jour de l'anniversaire des 30 ans de Douaisis Initiative. »

« Soixante-seize projets (96 candidats) ont été présentés aux quinze comités financiers Douaisis Initiative au cours de l'année 2016. »



Charlotte Stor-Meurisse, artisan-chocolatier à Douai, a bénéficié d'un prêt d'honneur à taux zéro de 10 000 € qu'elle rembourse tous les mois.